



COMMUNE DE LOUARGAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION 2 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six le 10 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire Membres convoqués : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS Membres absents : Mme QUELEN Brigitte Procurations : Mme QUELEN Brigitte à Mme LE JANNE Claudie Secrétaire : Mr LE PEUCH
DATE D'AFFICHAGE 2 septembre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 18 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 19	

62-09-26 RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et propose de modifier la délibération 61-10-24.

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1°

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant la délibération 61-10-24 relative à la création d'emplois non permanents :

- **Agent polyvalent** (accompagnement car, surveillance de cour) **15h semaine** hors vacances scolaires
- **Agent polyvalent** (accompagnement car, surveillance de cour, ménage) **28h/35h**
- **Agent polyvalent** (garderie, ménage) **33h/35h**

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique (échelon 1)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de créer et de modifier le tableau des emplois non permanents d'adjoint technique :

- **Agent polyvalent** (accompagnement car, surveillance de cour) **15h semaine** hors vacances scolaires
- **Agent polyvalent** (accompagnement car, ménage) **35h/35h**
- **Agent polyvalent** (garderie, ménage) **35h/35h**
- **Agent polyvalent** (accompagnement car, surveillance de cour) **15h semaine** hors vacances scolaires

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique (échelon 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création des emplois non permanents cités ci-dessus

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

Pour Le Maire empêché
et par délégation



Philippe JÉGOU
Adjoint au Maire